

CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès-verbal de la séance du 3 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois Mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle du Foyer rural (en raison du respect du protocole sanitaire COVID 19) sur convocation en date du 24 Avril 2021 sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.

Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Juliette LALOGÉ, Anne-Sophie SOUSA, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES, Lionel PARIS.

Etaient excusés : Yvan ABELARD, Guillaume ROUSSELET, Tatiana GAONACH, Michel GIRAULT.

Madame Ginette METE a été désignée secrétaire de séance.

1. Observations et approbation du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2021

Observations : néant

Approbation : le procès-verbal de la séance du 3 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Achat de parcelle de terrain – M et Mme Thomas COULON

Réf. Parcelle de terrain cadastrée Section C N° 848 – 1a74 rue de la Renaissance

Réf. 1^{ère} Délibération du Conseil Municipal du 15 Janvier 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération concernant la présente question en date du 15 Janvier 2021 : faire une offre de vente à M et Mme COULON de la parcelle cadastrée section C N°848 sur la base d'un forfait de 3 000 €, suite à la demande d'achat de M et Mme Thomas COULON par courrier. Madame le Maire présente ce jour la contre-proposition de M et Mme COULON, courrier en date du 3 Février 2021 : forfait de 1 400 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte une deuxième proposition à soumettre à M et Mme Thomas COULON, sans négociation possible au prix de 2 500 €, soit 14,36 € le m².

Les conditions restent les mêmes. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal nomme Maître Maud FRAPPAT, Notaire à LOCHES pour établir l'acte notarié et donne pouvoir de signature au Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier et notamment l'acte notarié. Un courrier sera adressé à M et Mme Thomas COULON.

3. Requêtes diverses de M Pierre-Alexandre MOUVEAU

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de 2 courriers qui lui ont été adressés par Monsieur Pierre-Alexandre MOUVEAU, co-proprétaire du Château :

- 1. Un courrier du mois de Février 2021 concernant ses requêtes discutées en Conseil Municipal précédemment : l'acquisition du chemin rural N°19, acquisition du parking devant l'entrée principale du château, la position de la Mairie par rapport à la reconstruction d'un mur situé en face de l'entrée principale et au début du CR N°19 qui a été en son temps ouvert aux engins motorisés et qui a eu pour conséquence son éboulement car inadapté à ce type de circulation (d'après les écrits de Monsieur MOUVEAU)
- 2. Un courrier du mois d'Avril 2021 concernant le projet d'implantation de 3 mâts de 12 mètres de haut (pour fixer des drapeaux liés à l'histoire de Bridoré, écussons en couleur des illustres propriétaires de Bridoré au Moyen Age) avec une demande de participation financière à la Commune. Etude du devis -4 020.00 € - et des photos, dossier à étudier en amont avec les services ABF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

Courrier N°1 : le Conseil Municipal vote indépendamment au niveau des 3 questions et donne un avis défavorable à l'unanimité. Plus précisément au niveau de la reconstruction du mur, le Conseil Municipal déclare que ce chemin n'a jamais été ouvert à la circulation.

Courrier N°2 : sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal propose à la majorité une participation financière d'un montant de 500 € sous réserves de l'accord des autorisations d'urbanisme (avec une préférence de l'installation des mâts dans le verger du château - droits du sol - , et sous réserve de l'accord de Monsieur MOUVEAU à la Mairie de l'établissement d'un logo à l'effigie du château. 1 abstention, 2 votes contre.

4. Services techniques : mise à disposition d'un agent de l'Entraide Lochoise

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'elle a fait appel à l'Entraide Lochoise pour assister l'agent communal des services techniques dans la période du 3 Mai au 30 Septembre 2021, selon nécessités, à raison de 20 heures hebdomadaires de travail, horaires tous les matins de 8h00 à 12h00 avec une période d'essai d'une semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir (selon) à Mme le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier dont le contrat mensuel de mise à disposition.

5. Agence postale communale : changement des horaires d'ouverture au public – avenant

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une requête de la gérante de l'agence postale communale au niveau de ses horaires d'ouverture au public. Madame le Maire a besoin de l'aval du Conseil Municipal pour signer un avenant à la convention qui lie La Commune de Bridoré et la Poste. Les horaires d'ouverture restent de la compétence du Maire.

Elle souhaiterait pouvoir ouvrir au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 13h00 au lieu de 12h45 actuellement, les mercredi et samedi de 8h45 à 11h15 pour bénéficier d'1/4 h - mise en place de l'ouverture et de la fermeture de l'agence postale communale dans les règles de sécurité appropriées - .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant en conséquence à la convention. 1 voix contre.

Nouveaux horaires d'ouverture au public : à compter du 1^{er} Juin 2021

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h00 à 15h45
- Samedi ou mercredi : de 8h45 à 11h15.

6. Informatique Mairie – Matériel technique : présentation du projet et demande de subvention FDSR

Madame le Maire donne présentation au Conseil Municipal d'un projet d'évolution du système Informatique de la Mairie et du projet d'installation d'un radar pédagogique dans le Bourg de Bridoré.

Elle donne connaissance du projet de travail Informatique ainsi que des devis établis par la Société Berger-Levrault (prestataire informatique des logiciels métier de la Mairie) pour un montant total de 13 897 € HT. Elle donne également connaissance du devis de la Société ElanCité pour l'achat du radar pédagogique avec descriptif du matériel pour un montant de 2 199,60 € HT.

La Mairie travaille avec le prestataire Berger-Levrault et dispose des logiciels métier suivants :

- Gestion financière
- Ressources humaines
- Relations citoyens

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'une régularisation d'attribution du FDSR 2021 – fonds socle 8 128 €.

Le montant HT de ce projet se présente de la façon suivante :

- Projet Informatique Mairie : 13 897,00 € HT
- Projet : radar pédagogique : 2 199,60 € HT

TOTAL GENERAL : 16 096,60 € HT.

L'objet de la délibération de ce jour est d'entériner l'avant-projet et la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental sur la base du présent projet avec le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le présent dossier qui peut se concrétiser sur 2 tranches (commencement des achats en Septembre Octobre), et charge Madame le Maire d'établir un dossier de demande de subvention dans le cadre du FDSR 2021 auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

7. Cantine scolaire - mise en place de plateaux repas : étude des propositions et choix

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la cantinière est en arrêt maladie. Il convient de mettre en place un système de préparation des repas pour les enfants. Actuellement, c'est un autre agent des services techniques qui assure la préparation des repas à titre temporaire seulement. Le but est de trouver des solutions pour assurer le service de la cantine scolaire en cas d'absence de la cantinière. Les enfants doivent impérativement pouvoir déjeuner. A cet effet, elle donne la parole à Ginette METE, Adjointe au Maire, qui présente son travail de recherches et deux propositions : JPG et CONVIVIO.

- JPG (« Je mange gastronomique ») LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE - 2 possibilités de menus : menu scolaire ou menu petit gourmet, barquettes en polypropylène ou aluminium, tarif menus scolaire 3,13 € TTC sans pain et 3,36 € TTC avec pain, tarif menus petit gourmet 2,87 € TTC sans pain et 3,10 € TTC avec pain.
- CONVIVIO, (« ex tôques régionales »), CHAMBRAY LES TOURS - 1 menu, conditionnement des repas dans des bacs en inox, stock tampon pour 50 repas, stage théorique pour le personnel, repas à thèmes, utilisation de produits locaux de saison issus de l'agriculture raisonnée, animations, sensibilisation à la politique « zéro déchets », menus élaborés par une diététicienne, tarif 3,01 € TTC pain compris pour un élève 3,61 € TTC pain compris pour un adulte.

Dans le fonctionnement actuel en régie communale, le coût de revient d'un repas au niveau seulement des produits alimentaires s'élève à 2,47 € TTC.

Après avoir étudié les différentes propositions, Madame le Maire suggère au Conseil Municipal d'opter pour la proposition de la Société CONVIVIO qui semble la mieux disante au niveau de différents critères. Il est donné connaissance d'un projet de convention à compter du 17 Mai 2021, livraison en liaison froide, mise à disposition gracieuse d'un four de remise en température. La présente convention prendra effet à compter du 17 Mai 2021 et se terminera le dernier jour de l'année scolaire 2021-2022 avec une période d'essai de 2 mois, soit du 17 Mai 2021 au dernier jour de l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de la Société CONVIVIO à compter du 17 Mai 2021, sachant qu'il y a possibilité de résiliation avant la fin de l'année scolaire en cours et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier dont la convention et le mandatement.

8. RPI – livres de prix : facturation

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le mandatement de la facture du 19 Février 2021 : des livres et des mômes – livres de prix, montant 147 € - école de Saint-Jean

Ces livres sont remis en fin d'année scolaire aux élèves.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le mandatement de la présente facture.

9. ALSH « Les Petits Drôles » : convention de partenariat et attribution de la subvention de fonctionnement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal La convention de partenariat entre L'Accueil de Loisirs « Les Petits Drôles » et la Commune de Bridoré, la présente convention a pour objectifs de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de l'association.

Participation financière de la Commune : 3 527 €

La présente convention a été transmise au Conseil Municipal pour une étude préalable à la réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente convention, décide de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 527,00 € à l' ALSH « Les Petits Drôles » et donne pouvoir de signature à Mme le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier dont la convention et le mandatement.

Ne prend pas part au vote Anne-Sophie SOUSA, qui fait partie du Bureau « Les Petits Drôles ».

10. Organisation des élections - législatives, départementales et régionales : organisation des bureaux de vote, indemnisation de la Secrétaire de Mairie

Elections législatives partielles, comme suite à la démission de Madame Sophie AUCONIE

1^{er} tour : dimanche 30 Mai

2^{ème} tour si nécessaire : dimanche 6 juin

Elections départementales et régionales

Dimanches 20 et 27 Juin

Constitution des Bureaux de vote

Indemnisation de la Secrétaire de Mairie : la Secrétaire de Mairie est indemnisée lors des élections – pour l'organisation des élections et sa présence le dimanche -, dans le cadre de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, au prorata du temps passé en Mairie le dimanche, sur arrêté de Madame le Maire. Délibération existante pour information.

Faire tableau (membres du Bureau de vote) pour la vaccination COVID-19 sur la base d'une primo injection et sans conditions d'âge à déposer sur la plateforme de la Préfecture

11. Recyclage des masques protection COVID 19

Madame le Maire donne la parole à Juliette LALOGÉ, conseillère municipale, concernant le projet de recyclage des masques protection COVID 19, papier et tissu, sujet présenté en premier lieu lors de la réunion du 19 Février 2021, avec la Société NEUTRALIZ :

- Mise à disposition du néotube : 45.00 € HT par an
- Forfait traitement du contenu : 4,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'idée d'installer, dans un premier temps, une borne sur le parking de l'école et charge Mme Juliette LALOGÉ de procéder aux formalités nécessaires (dont l'établissement de la convention avec la Société).

12. Questions diverses et questions orales

- Les courses cyclistes auront lieu le week-end des 17 et 18 Juillet 2021, organisation avec l'Association du Guidon du Crochu de VEIGNE et la Fédération Française du Cyclisme – coupe de France : garçons cadets, filles minimes et cadettes
- Les Gens du Voyage : expulsion sur arrêté de Madame la Préfète. Revoir les plots à enterrer, proposition de Madame le Maire de supprimer la borne incendie sous réserves de l'accord du SDIS. Grandes difficultés également avec l'installations des gens du voyage sur un terrain privé PN 104.
- Les Petits Drôles – projet de réhabilitation : présentation ce jour, chiffres en hausse, ouverture prévue à la Toussaint 2022
- Classe découverte Auvergne reportée au 20 Septembre 2021 en raison de la crise sanitaire.

La séance est close à vingt et une heures.

